

# Conseil Municipal du VENDREDI 30 JUIN 2017

## Compte-rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le Vendredi 30 juin 2017 sous la Présidence de Joël PIERRACHE – Maire  
Monsieur le Maire procède à l'appel à 17 h 00

### PRESENTS :

**ADJOINTS** : Messieurs VANANDREWELT, FATIEN, VEZILIER, CRESTA Mesdames DEVAUX, CORREAU, GRODZKI,  
MAZAGRAN **CONSEILLERS** : Messieurs PERAT, OUAAZZI, STEPINSKI, ANACHE, TRINEL, LANGLIN  
Mesdames KLOSKA, WECHMAN, HANOT, FROMONT, WEISS, LEPAGE

### PROCURATIONS :

Monsieur Patrick LAJLAR à Monsieur Daniel ANACHE ; Madame Christiane MARCZEWSKI à Monsieur Rémy VANANDREWELT ; Madame Pascale KOMIN à Monsieur Yves PERAT ; Monsieur Johann GORGIBUS à Monsieur Joël PIERRACHE (Maire) ; Madame Sophie LAURENT à Madame Fabienne FROMONT

### ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur Paul MONDINO

### ABSENTS :

Madame Marilynne MAÏDA et Monsieur Jean-Jacques BRACQ  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire débute la séance à 17 h 03

## I/ Désignation du Secrétaire de Séance

Monsieur Eddy TRINEL est désigné en cette qualité à l'UNANIMITÉ DES VOIX.

### INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite au décès de Monsieur Lucien COTELLE en date du 6 juin 2017 et suite à la démission de Monsieur Cédric JUDEZ, réceptionnée en date du 22 mai 2017 tous deux élus de la Liste d'Union pour le Bien et le Progrès de Pecquencourt, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'article 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que « les démissions des membres du Conseil Municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'Etat ». Dans le respect de l'article L270 du Code Electoral, qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », Mademoiselle Alisone FELICH, suivante sur la liste, a donc été sollicitée. Cette personne ayant refusé la fonction par courrier reçu en mairie le 13 juin 2017, Monsieur Johann GORGIBUS et Madame Christelle LEPAGE, suivants sur la liste précitée, ont accepté respectivement la fonction. Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de ces installations, sera modifié. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Johann GORGIBUS et de Madame Christelle LEPAGE en qualité de Conseillers Municipaux. Monsieur le Maire et l'ensemble des élus du Conseil Municipal souhaitent la bienvenue aux 2 nouveaux Conseillers Municipaux.

### ELECTIONS SENATORIALES 2017 – DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le Conseil Municipal est dûment convoqué en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants. Un arrêté préfectoral en date du 20 juin 2017 fixe le mode de scrutin ainsi que le nombre des délégués et des suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2017.

#### **La Liste d'Union pour le Bien et le Progrès de Pecquencourt présente :**

**Titulaires** : PIERRACHE Joël, DEVAUX Martine, VANANDREWELT Rémy, CORREAU Marie-Thérèse, FATIEN Richard, GRODZKI Agnès, VEZILIER Francis, MAZAGRAN Lilia, LAJLAR Patrick, KLOSKA Graziella, PERAT Yves, WECHMAN Gilda, OUAAZZI Omar, MARCZEWSKI Christiane, STEPINSKI Eric - **Suppléants** : HANOT Marie-Claude, ANACHE Daniel, FROMONT Fabienne, GORGIBUS Johann, WEISS Véronique

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder sans débat au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, à l'élection de 15 délégués et de 5 suppléants.

Après dépouillement, Monsieur le Maire proclame les résultats.

**Les membres désignés ci-dessus SONT DONC ELUS respectivement délégués titulaires et suppléants.**

## II/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 avril 2017

**ADOPTÉ par 26 voix POUR**

### **III/ INTERCOMMUNALITÉ**

#### **1°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – CREATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire de Cœur d'Ostrevent, réuni en session ordinaire du 6 avril 2017, a décidé de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées qui sera chargée d'évaluer les transferts de charges et de calculer les nouvelles attributions de compensation afin de garantir l'équilibre financier des transferts de compétences. Il appartient donc à la Commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à cette commission. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### **2°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 avril a intégré dans ses statuts la compétence « mise en réseau et animation des équipements de lecture publique » dans le cadre de la politique culturelle. La procédure de modification statutaire à mettre en œuvre est celle définie à l'article L 5211-20 du CGCT. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette modification statutaire.

**ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### **3°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DE COMPETENCE « PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL »**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Communautaire lors de sa séance du 6 avril dernier a décidé du transfert de la compétence « Plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis.

Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur cette demande de transfert de compétence. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### **4°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent s'est engagée dans la création d'une Conférence Intercommunale du Logement par délibération de son Conseil Communautaire en date du 2 décembre 2015. Cette dernière est composée de 3 collèges installée lors de la séance plénière du 30 mars 2016 :

- Collège de représentants des collectivités locales
- Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions
- Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Les premiers travaux se sont déroulés dans le cadre d'une série d'ateliers thématiques de coproductions au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016. Ils se sont clôturés par la tenue d'une deuxième séance plénière de la CIL le 11 juillet 2016 qui a permis la validation du document-cadre de la CIL. Un atelier technique avec l'ensemble des membres de la CIL s'est réuni le 14 novembre 2016 dans le but d'échanger et de partager sur l'état d'avancement des réflexions. Lors de la 3<sup>ème</sup> séance plénière qui s'est tenue le 15 mars 2017, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2017-2023 a été présenté aux membres des 3 collèges qui ont remis un avis favorable à l'unanimité. Conformément aux articles L 441-2-8 et R 411-2-11 du code de la construction et de l'habitat, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (2017-2023) doit être soumis à l'avis des communes-membres de l'EPCI. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (2017-2023)

**ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

### **IV/ ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1°/ CONSEIL GENERAL DU NORD – CONVENTION D'UTILISATION DES SALLES DE SPORTS PAR LES COLLEGES POUR L'ANNEE 2016/2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune met à la disposition du Collège Intercommunal Maurice Schumann, la salle de sports Jean Degros et qu'en contrepartie le Conseil Général du Nord verse une participation financière. Le Conseil Général du Nord a fait parvenir une convention d'utilisation pour l'année 2016/2017, sachant que l'aide financière du Département est portée à 14 € de l'heure. Il demande au Conseil Municipal d'accepter la convention proposée par le Conseil Général du Nord qui précise les modalités pratiques et financières de cette mise à disposition pour l'année scolaire 2016/2017 et de l'autoriser à la signer. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### **2°/ REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE A PECQUENCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD – PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS – DISPOSITIFS 2017**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'une médiathèque municipale à Pecquencourt. Cette réalisation peut bénéficier d'une subvention de la part du Conseil Départemental du Nord en tant que projet territorial structurant - programme 2017. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 1 414 705.24 € HT.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée le plan de financement suivant :

**Montant hors taxe des travaux subventionnables : 1 414 705.24 €**

<b>Demande P.T.S. -CD59</b>	<b>35 %</b>	<b>495 146.83 € HT</b>
<b>Demande DRAC</b>	<b>35 %</b>	<b>495 146.83 € HT</b>
<b>Autofinancement VILLE</b>	<b>30 %</b>	<b>424 411.58 € HT</b>

Il propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour ce projet au titre des Projets Territoriaux Structurants 2017 auprès du Conseil Départemental du Nord, d'accepter le plan de financement tel que proposé ci-dessus et de l'autoriser à signer les documents afférents au dossier. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

**3°/ REALISATION D'UNE MEDIATHEQUE MUNICIPALE A PECQUENCOURT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DES HAUTS DE FRANCE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réalisation d'une médiathèque municipale à Pecquencourt. Cette réalisation pourra bénéficier en partie d'une subvention de la part de la DRAC des Hauts de France. Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 1 414 705.24 € HT.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée le plan de financement suivant :

**Montant hors taxe des travaux subventionnables : 1 414 705.24 €**

<b>Demande DRAC</b>	<b>35 %</b>	<b>495 146.83 € HT</b>
<b>Demande P.T.S. CD59</b>	<b>35 %</b>	<b>495 146.83 € HT</b>
<b>Autofinancement VILLE</b>	<b>30 %</b>	<b>424 411.58 € HT</b>

Il propose donc à l'Assemblée de déposer dès que possible un dossier de demande de subvention pour ce projet auprès de la DRAC des Hauts de France, d'accepter le plan de financement tel que proposé ci-dessus et de l'autoriser à signer les documents afférents au dossier. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

**4°/ LOCATION DE GARAGE – CITE DES PATURES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la location de garage par la Municipalité, un garage est proposé en location à Madame Christine SILCZAK, situé rue de Carmaux Cité des Pâtures. La location sera consentie pour une durée de 1 an à compter de la signature du bail de location et renouvelable par tacite reconduction, sauf reprise par la Commune pour les besoins de fonctionnement de ses services. Le prix du loyer est fixé à 37 € mensuel et sera révisable chaque année suivant la variation de l'indice INSEE du coût à la construction. Il propose au Conseil Municipal la location du garage reprise ci-dessus à Madame Christine SILCZAK au prix mensuel de 37 € mensuel et de l'autoriser à signer le bail de location. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

**5°/ ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – TARIFS 2017/2018**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les nouveaux tarifs d'inscription à l'Ecole de Musique Municipale pour l'année 2017/2018. A savoir :

	<b>Pecquencourtois et membres de l'Harmonie 2017/2018</b>	<b>Non Pecquencourtois (déjà membre de l'EMM) 2017/2018</b>
<b>Jardin Musical</b>	26.00 €/an	41.50 €/an
<b>Formation Musicale</b>	36.50 €/an	52.00 €/an
<b>Formation Instrumentale</b>	21.00 €/an/instrument	31.50 €/an/instrument
<b>Piano</b>	68.00 €/trimestre	104.00 €/trimestre
<b>Guitare</b>	36.50/trimestre	52.00 €/trimestre
<b>Location d'instruments sauf guitare</b>	21.00 €/an	109.00/an
<b>Classe de chant</b>	46 €/an	51 €/an

Les membres de l'Harmonie ne paient pas la location d'instrument ni la formation instrumentale (*de l'instrument de l'Harmonie*). Les élèves issus des membres adhérents à l'Harmonie ne paient pas la location de l'instrument.

A partir du 2<sup>ème</sup> élève d'une même famille : - 10 %

A partir du 3<sup>ème</sup> élève d'une même famille : - 15 %

5 % sera retranché par élève supplémentaire d'une même famille.

Il ne sera pas accepté de nouvelles inscriptions extérieures.

Les tarifs sont fixés soit à l'année soit au trimestre mais l'engagement des élèves est valable pour l'année scolaire complète.

Il demande au Conseil Municipal d'accepter les tarifs repris ci-dessus pour l'année 2017/2018.

**ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

## 6°/ ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – ANNEE SCOLAIRE 2017/2018.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique municipale pour l'année scolaire 2017/2018 il y a lieu de modifier les postes d'assistant d'enseignement artistique suivants (modifications de la durée hebdomadaire). Les anciens postes seront supprimés après avis favorable du CT.

Ce qui donne :

### ***Assistants d'enseignement artistique :***

<i>Intitulé du Poste</i>	<i>Poste à supprimer</i>	<i>Poste à modifier (création)</i>	<i>Poste sans changement</i>
Formation musicale - Eveils	04 h 00	03 h 00	
Formation Musicale 1	16 h 00	15 h 00	
Formation Musicale 2			08 h 00
Chorale			01 h 30
Hautbois Cor Anglais	01 h 30	02 h 30	
Flûte	09 h 50	08 h 20	
Clarinette	02 h 30	02 h 20	
Trompette	01 h 10	02 h 30	
Cor	03 h 25	03 h 30	
Tuba	02 h 05	02 h 00	
Percussion	10 h 55	09 h 45	
Piano	02 h 30	02 h 00	
Guitare d'accompagnement	02 h 25	01 h 30	
Guitare électrique	00 h 55	01 h 00	
Guitare basse	02 h 20	02 h 30	
Contrebasse à cordes			00 h 30
Chant	02 h 05	01 h 37	

### ***Assistants d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe : (titulaires)***

<i>Intitulé du Poste</i>	<i>Poste à supprimer</i>	<i>Poste à modifier</i>	<i>Poste sans changement</i>
Interventions écoles			20 h 00
Piano et cours			04 h 00

### ***Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe : (titulaire)***

<i>Intitulé du poste</i>	<i>Poste à supprimer</i>	<i>Poste à modifier</i>	<i>Poste sans changement</i>
Saxophone	08 h 10	08 h 00	

Il demande au Conseil Municipal d'approuver les différents postes d'assistants artistiques repris ci-dessous pour la rentrée 2017/2018, de l'autoriser à signer les contrats et de prendre en charge les frais en découlant, d'avoir recours à des agents non titulaires temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de l'emploi, en cas de carence de candidats statutaires. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

## 7°/ ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE – FRAIS DE JURY 2017

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique municipale, et comme chaque année, il y a eu lieu de solliciter un jury extérieur pour les examens de fin d'année des élèves. Les examens se sont déroulés en juin 2017 dans l'enceinte de l'Ecole de Musique et ont porté sur les examens de formation musicale et instrumentale pour le passage en classe supérieure. A cet effet, 15 personnes ont été sollicitées pour faire partie du jury. Il propose au Conseil Municipal de verser une indemnité de 35 € à chaque membre du jury en remboursement de ses frais et de prévoir la dépense au budget de l'exercice en cours. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

## 8°/ ZAC BARROIS - REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET ETUDE LOI BARNIER

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Barrois et afin de permettre aux entreprises de pouvoir s'y installer, il est nécessaire de procéder à une révision allégée du PLU, notamment la réglementation de la zone UE correspondant à la ZAC Barrois, ainsi qu'une étude de la loi Barnier. Le cabinet URBYCOM a donc établi une proposition financière qui s'élève à 6 135,48 € TTC. Il demande au Conseil Municipal :

- d'accepter la proposition de contrat établi par le cabinet d'études SAS URBYCOM AMENAGEMENT ET URBANISME
- de lancer la procédure de révision allégée du PLU et étude de la loi Barnier,
- de l'autoriser à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision allégée du PLU,
- de notifier conformément à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de révision allégée du PLU.
- de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision allégée du plan local d'urbanisme ;

**ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

### 9°/ SISID – TRANSFERT DE L'ACTIF FINANCIER

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pecquencourt s'est prononcée en date du 12 avril 2017 contre le transfert de propriété des bâtiments appartenant au SISID soit la caserne d'Auby et celle de Waziers. Ce transfert à titre gratuit a été voté lors du Comité du SISID en date du 9 juin. La répartition de l'actif de 377 774,31 € a été présentée et votée lors de cette réunion. Par acte en date du 19 décembre 2016, Monsieur le Préfet met fin à l'exercice des compétences du SISID à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (article 1). Il indique en article 2 « les communes adhérentes disposent par conséquent d'un délai de 6 mois à compter de cette date pour délibérer en des termes identiques sur la répartition de l'actif et du passif. La Commune de Pecquencourt n'accepte pas cette répartition car elle ne reprend aucune valeur pour les bâtiments et demande à Monsieur le Préfet, considérant les termes de l'article 2 de son arrêté, de ne pas valider celle-ci. Il propose au Conseil Municipal d'émettre un avis.

**REFUSE à l'UNANIMITÉ des voix la répartition proposée puisqu'elle ne reprend aucune valeur pour les bâtiments et demande à Monsieur le Préfet, considérant les termes de l'article 2 de son arrêté, de ne pas valider celle-ci.**

### 10°/ TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC – RESULTATS D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément au code des marchés publics, un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public, avec une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Rues concernées : Maurice Thorez, Gustave Coliez, Joseph Bouliez, Estienne d'Orves, Jules Guesde et Place du Général de Gaulle. 2 candidats ont remis une offre dans les délais impartis. A savoir : la SAS DEVRED et la SME. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 Juin 2017 pour procéder à l'analyse des offres par le Bureau d'Etudes SG INGENIERIE de Warlaing – Maître d'œuvre de l'opération. Après les explications et les analyses des critères de jugement des offres données par le maître d'oeuvre aux membres de la commission d'appel d'offres, la SAS DEVRED a été retenu comme titulaire du marché de travaux de rénovation et de modernisation des installations d'éclairage public, pour un coût de 150 075,50 € HT sur la Tranche Ferme et 60 797,00 € HT sur la Tranche Conditionnelle. Il demande au Conseil Municipal d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres. **ENTERINE à l'UNANIMITÉ le choix de la commission d'appel d'offres repris ci-dessus.**

### 11°/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le prochain recensement de la population pour PECQUENCOURT se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Pour le bon déroulement des opérations, il y a lieu de :

- désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation (qui commencera déjà mi-juillet) puis de la réalisation et du suivi de la collecte du recensement ,
- recruter autant d'agents recenseurs que nécessaire (qui interviendront sur le terrain) en fonction du nombre de secteurs redéfinis (*en tenant compte des changements – constructions – démolitions depuis le dernier recensement*) et retenus en accord avec l'INSEE.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à confier à un agent communal la mission de coordonnateur communal et à recruter le nombre d'agents recenseurs nécessaire. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

## **V/ FINANCES**

### 1°/ TOURNEE D'ETE 2017 – PROPOSITION DE CONTRAT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après réunion de la Commission des Fêtes, les membres ont retenu la proposition de la Société TOP REGIE concernant les festivités relatives à la Tournée d'Été 2017. Cette tournée aura lieu le Samedi 26 août 2017 avec le concept de spectacle suivant : « Claude Esteve, The Rubettes featuring Alain Williams » Le coût de la prestation est de 19 306,50 € TTC. (charges SACEM en plus). Il demande au Conseil Municipal d'accepter le contrat de cession de représentation d'un spectacle proposé par la Société TOP REGIE pour la Tournée d'Été 2017 repris ci-dessus, de l'autoriser à le signer et d'engager les frais en découlant. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

### 2°/ CARNAVAL DU 13 JUILLET – CONTRAT DE CESSION TOP REGIE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du carnaval du 13 juillet 2017, et après avis de la Commission des Fêtes, la Société TOP REGIE de Raimbeaucourt soumet à la Commune une proposition de groupe, dont le détail figure ci-dessous : MUSIC BANDA (formation d'environ 30 éléments). Le montant total de ces prestations s'élève à 2 479,25 € TTC (+ charges SACEM) ; Il demande au Conseil Municipal d'accepter les propositions de prestations reprises ci-dessus, de l'autoriser à signer le contrat de cession de groupe carnavalesque avec la société TOP REGIE et de prendre en charge tous les frais en découlant. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

### 3°/ PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE (PIC) – PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Région Haut de France a mis en place un nouveau cadre d'intervention en matière de participation des habitants. En effet, le Fond de Participation des Habitants est remplacé par le nouveau dispositif Projet d'Initiative Citoyenne (PIC). Dans ce nouveau dispositif PIC, le principe de l'association gestionnaire est réaffirmé, les PIC se fondent, comme les ex-FPH, sur un fonds géré par une association gestionnaire en lien direct avec les habitants.

Il est donc proposé à l'approbation de l'Assemblée, le dossier relatif à la mise en place de l'action « Projet d'Initiative Citoyenne » en programmation 2017. L'organisme porteur du PIC reste l'Association Franco-Italienne Pecquencourtoise. Considérant que la mise en place de cette action est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune, issus des quartiers prioritaires, il demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté dont le coût est estimé à 5 000 €
- de solliciter l'aide financière du dispositif PIC auprès de la Région des Hauts de France à hauteur de 3 500 €
- de s'engager à ce que la Commune finance le reliquat de la dépense, savoir : 1 500 € **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### 4°/ QUARTIERS D'ETE – PROGRAMME 2017

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le dossier relatif à la mise en place de l'action « Nos Quartiers d'Été » dans le cadre du contrat unique d'agglomération – programmation 2017. L'organisme porteur est l'Association Franco-Italienne Pecquencourtoise. Considérant que la mise en place de cette action est de nature à permettre l'enrichissement et l'épanouissement des habitants de la commune, issus des quartiers prioritaires, il demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet présenté dont le coût est estimé à 4 000 €
- de solliciter l'aide financière de la Région à hauteur de 2 800 €
- de s'engager à ce que la Commune finance le reliquat de la dépense, savoir : 1 200 € **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### 5°/ TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BARROIS – CONVENTION D'HONORAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la municipalité a déposé un dossier auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2017 pour les travaux de réaménagement du restaurant scolaire de Barrois. Dans ce cadre, une consultation a été lancée concernant la maîtrise d'œuvre de ce dossier de travaux. Sur les devis reçus, la proposition du Cabinet ADI d'Orchies ressort la mieux disante. Le cabinet ADI propose donc une convention d'honoraires pour un montant de 35 700 € HT avec la mission OPC inclus. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition de convention d'honoraires remise par le Cabinet ADI d'Orchies pour les travaux de réaménagement du restaurant scolaire de Barrois. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

#### 6°/ CARNAVAL DU 13 JUILLET 2017 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du carnaval du 13 juillet 2017, une subvention d'un montant de 600 € pour la prestation d'un char décoré et 300 € pour un groupe à pied sera accordée à chaque association locale participante. Voici les associations constituant à ce jour le cortège.

Constitution d'un Char (600 €) : Moto Club, Break Air J'Style, APE Lemay, AAPEC Langevin Wallon, SOS Animaux, APE Maurice Schumann, USP, Model Air Club, Comité des Quartiers, Les Ailes Brisées, Secours Populaire, Dance School, FCP, Espérance Bouliste, Harmonie les Enfants d'Anchin, ACAFP, Life Dance, Jardins Familiaux, Contemp'Rap, Petit Elevage, Stade Beaulieu, APPE, Sainte Barbe, Les Majorettes, Sapeurs-Pompiers.

Constitution d'un groupe à pied (300 €) : Amicale du Personnel Communal

A cet effet, il demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement, après le carnaval du 13 juillet de ladite subvention et suivant la catégorie, aux associations qui auront participé au carnaval. **ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ**

### **VI/ INFORMATIONS**

#### 1°/ JURY CRIMINEL 2018 – TIRAGE AU SORT

Il y a lieu de procéder au tirage au sort de 15 personnes pour le jury criminel 2018, dans la liste électorale générale de la Commune. Celui-ci a été effectué informatiquement et remis le jour du Conseil Municipal à l'Assemblée.

Monsieur le Maire énonce à l'Assemblée les personnes tirées au sort dans le cadre du jury criminel 2018.

#### 2°/ RYTHMES SCOLAIRES – NAP

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, la commune en concertation avec les chefs d'établissements scolaires, a procédé à un référendum auprès des familles des élèves inscrits en classes primaires et maternelles, concernant la possibilité d'un retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée scolaire prochaine. Les résultats de ce référendum ont amené avec une moyenne de 95 %, une réponse positive sur le retour au 4 jours.

Les NAP seront donc arrêtées à la fin de cette année scolaire 2016/2017 et le retour à la semaine des 4 jours sera de nouveau instauré à compter de la rentrée scolaire 2017/2018.

### **VII/ QUESTIONS DIVERSES**

*La séance est levée à 18 h 07*

**Fait à Pecquencourt, le 3 juillet 2017.**

**Joël PIERRACHE, Maire de Pecquencourt**